L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 5 AOUT 1894.

LE LIVRE D'OR DE 1870.

L'Enlèvement des Cotelles.

PRISE D'UN CANON.

Le 28 novembre, au matin, la 2e division du 18e corps de l'armée de la Loire, enlevait le village de Juranville, éclairée par deux escadrons de lanciers, l'un du 4e régiment,—passepoils jaunes, galon jaune au schapska,—l'autre du 5e,—passepoils et galons rouges,—amalgamés à deux autres pour former le 3e de marche. Puis, laissant la parole à l'infanterie, les deux escadrons s'étaient repliés sur la route de Ladon à Beaune-la-Rolande, à 800 mètres environ du village des Cotelles, défendu par l'ennemi. Et les canons grondaient ferme.

Les escadrons étaient au repos dans ce vacarme, lorsque tout à coup, vers deux heures, le capitaine Brugère, de l'état-major de l'artillerie, accourt bride abattue et, s'adressant au chef d'escadron Renaudot, qui commandait les lanciers, lui montre dans les champs, en avant des Cotelles, autant qu'on peut les distinguer sous le ciel gris et brumeux de cette fin de novembre, deux pièces ennemies démontées par notre tir et dont l'une surtout a eu deux conducteurs, cinq servants et quatre chevaux tués ou blessés. L'infanterie a tenté de s'en emparer, mais il y a 600 mètres de terrain découvert à traverser sous une pluie de projectiles; elle ne peut franchir cet espace assez vite; déjà les Prussiens sauvent la moins endommagée des deux pièces: il faut des cavaliers.

Justement, le général Billot, commandant le corps d'armée, vient à passer sur la route au trot de son cheval, se portant d'un point à l'autre de l'action, suivi de son état major et de son escorte. Le commandant Renaudot, séduit par la proposition du capitaine Brugère, court vers le général et lui demande la permission de charger.

—Soit, répond le général, mais choisissez bien le moment propice.

Pour le commandant Renaudot et le capitaine Brugère, le moment propice, c'est tout de suite. Ils se mettent, avec le commandant Dequen, à la tête de l'escadron du 4e, commandé par le capitaine Porteret, le forment en colonne par quatre, l'enlèvent au trot et l'entraînent, sous le feu de la batterie allemande, jusqu'au canon resté en détresse. Quelques canonniers conducteurs français ont accompagné la colonne, amenant un avant-train. On se met aussitôt en devoir d'y accrocher la pièce ennemie, mais on ne peut faire entrer la cheville ouvrière dans la lunette; un maréchal des logis d'artillerie veut se servir de la prolonge, le nœud se défait; tout cela sous l'éclat des boîtes à mitraille que les Prussiens lancent à tout rompre, du village où ils sont embusqués. Un lancier a le bras fracassé près de l'épaule, un autre le pied droit coupé près de la cheville, un troisième le poignet enlevé; tous trois restent à cheval et rentrent dans nos lignes. Il devient indispensable et urgent de déloger l'ennemi.

—A moi, lanciers! s'écrie le commandant Renaudot; au galop! marche!

L'escadron, cette fois, s'élance au galop de charge dans la direction des Cotelles, franchit d'une série de bonds simultanés le fossé appuyé d'abatis, qui protège le village et vient se cabrer, dans la rue principale, sur une barricade reliant des maisons crénelées d'où crépite de toutes parts une ardente fusillade à bout portant. L'obstacle est infranchissable. Les lanciers tourbillonnent dans la fumée, se scindent en deux parts, filent par les ruelles latérales. M. Renaudot tournant la position à gauche, et M. Dequen à droite, par les champs. Les Allemands voient leur retraite coupée, se jettent hors du village, s'enfuient affolés et tombent en désordre sous les lances pointées de la double charge. C'est une véritable déroute; le village est enlevé jusqu'au bout et l'infanterie française s'y installe.

Les lanciers ont fait une centaine de prisonniers, dont un major, et reviennent avec la plupart de leurs chevaux blessés au poitrail, mais chargés d'armes prussiennes.

Pendant ce temps, le capitaine Brugère a fait atteler la pièce et l'a ramenée dans nos lignes.

Il fut, les jours suivants, chargé d'aller la présenter à Tours à Léon Gambetta, ministre de la guerre, et au gouvernement de la Défense nationale décréta que le 18e corps de l'armée de la Loire avait bien mérité de la patrie.

Le capitaine Brugère, devenu général, fut plusieurs années attaché à la personne de M. le président de la République et commande actuellement le 8e corps d'armée, à Bourges.

LES FRANCS TIREURS A MÉZIÈRES.

Au lendemain de Sedan, la place de Mézières, située près de là, avait été investie par les Allemands, et, depuis lors, plus de deux mois s'étaient écoulés. Novembre était venu, avec les jours courts, les ciels gris, les brumes épaisses, les vents froids, les pluies abondantes et la chute des dernières feuilles mortes. La ville était défendue par des détachements du 3e et du 6e de ligne, et par quelques francs tireurs, le tout sous le commandement du major Verlet, du 6e, et ces détachements faisaient de fréquentes sorties, s'installaient dans des fermes, plaçaient des postes avancés.

Une compagnie de francs-tireurs, après avoir descendu la rive gauche de la Meuse jusqu'à la boucle et dépassé le village de Prix, s'était aventurée jusqu'au vallon des Sept-Fontaines, à six kilomètres au Sud-Ouest de la place, au delà des fermes et du château de Proële et s'y était établie. Or, un peu plus loin, s'étend une succession de bois dont la réunion forme une petite forêt; et, à leur faveur, les Allemands avaient pu approcher sans être vus, de sorte que, le 13 novembre, la compagnie se trouva bloquée.

Mais ceux qui la composaient se rappelèrent que le premier commandement du soldat est: "Tu ne capituleras point!" Barricadés dans la ferme, ils ouvrirent le feu et se défendirent avec acharnement, espérant peut-être du secours, ou, du moins, résolus à vendre chèrement leur vie.

Tout à coup, dans Mézières, on entend le bruit de la mousqueterie, crépitant dans le lointain, avec le bruit de coups de marteaux sur des planches. Le major Verlet fait prendre les armes et part avec ses deux fractions de régiment. La petite troupe suit la Meuse jusqu'au village de Prix, puis remonte à main gauche, dépasse le village et débouchant, vers trois heures de l'après-midi, sur le théâtre de l'action, se déploie immédiatement, la droite au ruisseau de Warnécourt, la gauche à la route.

La lutte dura deux heures et la compagnie bloquée y prit une part active; à cinq heures enfin, à la tombée du jour, l'ennemi recula; et les francs tireurs, dégagés, furent ramenés dans la place, chaudement félicités par les chefs, acclamés par les troupes, et heureux, ayant échappé à la captivité, de pouvoir encore verser leur sang pour la patrie.

CHARGE DU 3e LANCIERS.

Le 3e lanciers (aujourd'hui 15e dragons) avait été affecté à la brigade d'infanterie Lapasset, devenue ainsi brigade mixte, seule fraction restée sur la Moselle, du 5e corps d'armée réuni à Mac-Mahon le soir de Frœschwiller. C'étaient des hommes dont le général Frossard, au corps d'armée duquel la brigade mixte fut rattachée, disait, après la longue retraite sous les pluies torrentielles: "Ils sont fatigués mais ardents."

Le matin de Rezonville, quand un souffle de bataille passa dans l'air, le général Lapasset, s'arrêtant devant les lanciers, dit au colonel Torel qui les commandait:

—Colonel, n'attendez pas mes ordres pour charger s'il se présente une occasion propice. Au nom de la France, je compte sur vous!

Au premier coup de canon, donc, on renverse les marmites, on monte à cheval. Le régiment aligné au Sud de Rezonville, face au couchant, une belle rangée de chevaux gris, de cavaliers à l'habit bleu sombre passepoilé de jonquille, où se carrent les épaulettes blanches, et, plus haut, la silhouette des schapskas où tranchent des cuivres et des galons jaunes. Les flammes rouges et blanches des lances, droites vers le ciel bleu, frissonnent au moindre souffle de cette chaude et belle journée d'été.

Un peu avant midi, le corps Frossard, déjà réduit de moitié à Spickeren, et qui, depuis deux heures, a supporté seul l'effort de l'ennemi, étant gravement entamé et rejeté en arrière, le capitaine de La Pommeraye, de l'état-major général, apporte l'ordre de charger. Les cuirassiers de la garde doivent appuyer le mouvement.

Immédiatement le colonel Torel s'élance:

Par demi-régiment, changement de front sur l'aile droite! au galop, marche!

Un frémissement court le long du front de bataille. Le régiment se forme en deux lignes et prend le galop de pied ferme, sous une bourrasque d'obus. Le capitaine adjudant-major Chelin est atteint à la tête, le capitaine Hydien en pleine poitrine.

Les lances baissées présentent un alignement superbe avec le frisson de leurs flammes tordues. Les Prussiens qui se jettent à plat ventre pour laisser passer la charge sont cloués sur le sol par le terrible coup de lance à terre. Mais sous la grêle de fonte qui redouble et prend le régiment en écharpe par la gauche, les chevaux emballés se rejettent sur la droite, le long du remblai de la route de Mars-la-Tour; une quarantaine d'hommes sont tués ou blessés sans pouvoir atteindre les pièces.

Le colonel fait alors sonner le ralliement et, au même instant il roule à terre, son cheval tué sous lui. Il va rester à la portée de l'ennemi, quand le maréchal des logis Bouvier l'aperçoit, saute de son cheval, le lui donne et rentre à pied en arrière des escadrons en retraite, sous la tourmente multipliée des obus et des balles.

GASTON ARMELIN.

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera:

PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.

Care Central America Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

PETITES ANNONCES.

BREITLING & SCHMIDT, magasin de meuble au bon marché, 607 rue Royale, entre Toulouse et St Pierre—Meubles achetés, vendus et échangés. Matelas crin, à ressorts et en mousse faits sur commande; vieux matelas remis à neuf. Aussi tous genres de travaux de TAPISSERIE exécutés avec la plus grande habileté. Meubles bien réparés, nettoyés et remis à neuf; travaux bien finis et garantis.
3 août—3m

DEMANDES.

ON demande une bonne cuisinière. 329 avenue St Charles. 5 août—1f

AVIS DE SUCCESSION.

Joseph Jacquet vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,900—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par I. H. Stauffer syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
5 août—5 9 14

Succession de Edwin M. Rusha.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,957—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par A. W. Moffett et Robt. E. L. Rusha, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
31 juil—31—août 4 9

Succession de Frank Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,389—Division C.—Attendu que Mary Muller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Muller décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
1er août—1 5 10

The Lamson & Noel Lumber and Manufacturing Co. Limited et al vs Home Brewing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,571—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par H. Ben x et A. Habenicht, liquidateurs ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
31 juil—31—août 4 9

Succession de Thomas L. Preston.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,156—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le second compte provisoire présenté par Dr S. L. Henry, Mme Fannie J. Cornier et Mme Adélaïde Preston, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
27 juil—27 31 août 5

Succession de George Hubner et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,845—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par le Dr George Hubner, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
27 juil—27 31—août 5

AVIS AUX CREANCIERS

Henry Hellmers versus Katie Cassadine, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,492.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Hellmers, plaignant dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 juil—28—août 1 5

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 43,141—Division E—C. V. Kathman vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Christopher V. Kathman soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier, Esq., notaire public, à son bureau, No 3 1/2 rue Carondelet, en cette ville commençant LUNDI, le 6me jour d'août 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que F. J. Puig, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 5 juillet 1894.
(Signé) GEO. H. THÉARD, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7 juil—7 20 août 6

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 43,436—Division C.—Ordre de Cour.—James Toole vs ses créanciers.—Considérant la présente pétition, tableau et affidavit. Il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit tenue pardevant H. L. Gailand, Jr., notaire public, le 5 septembre 1894, pour délibérer s'ils doivent lui accorder un répit, comme demandé, et que dans l'intervalle toutes les procédures contre la personne et les biens de James Toole soient suspendues; et que H. S. Sathon, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 2 août 1894.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
4 août—4 11 19 28—sept 5

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 43 354, Division B—Arthur L. Marque vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire, Arthur L. Marque, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant William Ardill, notaire public, en son bureau, No 188 rue Commune, commençant le 27me jour d'août 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter sur son application pour une décharge, et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens soient suspendues, et que Francis Lory Jr. soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 25 juillet 1894.
(signé) F. A. MONROE, Juge de cette Cour, Division C, agissant pour l'Hon. F. D. KING, Juge de la Division B, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
26 juil—26—août 10 27

D'ASTHME Oppression, Catarrhe, par la POUDRE CLERY A obtenu les plus hautes récompenses. — Dépôt dans toutes les pharmacies
A la Nlle-Orléans: J. L. LYONS & Co, 42-44, Camp.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Hy. Lagardère vs. John Alice et sa femme, Mathilda Cammack.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans, Lne, No 13,834—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Léon L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lne, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux, dans le carré de terre Nos 767, 768 et 744, borné par la rue Short, l'avenue Washington et les rues Dix septième et Lowerline, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 7 août 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La vieille bâtisse ayant deux chambres et appartenant à M. Chackens, mesurant 12 pieds sur 20; un lot de plants d'artichauts; un lot de haricots grimpants, et toutes les barrières entourant le dit carré d'ilet de terre, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lne.
26 juil—

American Brewing Co. vs Chas Mustache.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE Orléans, Lne.—No 20 633—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la grocerie, coin des rues Conti et Nord Derbigny, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, le 6me jour d'août 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu de la grocerie et de la buvette, situés coin des rues Conti et Nord Derbigny, comprenant épiceries, bouteilles vides, etc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré à mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
24 juil—24 31—août 6

L. P. De Bautte & Co, vs Frank Cazales

QUATRIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE Orléans, Lne.—Nos 13,847 et 13,848—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon Léon L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lne, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au No 564 rue Magasine, en face du Marché Magazine, entre les rues Ste-Marie et St-André, dans le Quatrième District de cette ville, le 7 août 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu du "Time Saloon" buvette. D'après inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
26 juil—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif, du contenu et des installations, etc., d'une buvette.

A. Socola versus G. C. Schumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 42.932—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 6 août 1894, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local No 139 rue Decatur—
Le contenu et installations, etc. de la buvette qui se trouvent dans le dit local, consistant en comptoir, vitrine, miroir, verreries et plaqués, vins, liqueurs, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 juillet—25 31—août 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du shérif d'une grande propriété de valeur et améliorée du sixième district formant l'encoignure des rues Baronne et Général Taylor (dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Dryades et Constantinople).

Commercial Homestead Association vs New Orleans Bicycle Club.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 43 159—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots ou portions de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Général Taylor, Constantinople et Dryades et désigné comme ilet No 459 conformément à un plan fait par C. E. Girardey, encanteur, et annexé à un acte de vente de J. F. Coffey, en date du 29 mai 1875. Le lot numéro un forme l'encoignure des rues Baronne et Général Taylor, et mesure vingt-huit pieds cinq pouces six lignes de face à la rue Baronne, cent pieds et trois lignes de profondeur et face à la rue Général Taylor dans le fond; et le lot No deux touche au lot No un et mesure vingt-huit pieds cinq pouces six lignes de face à la rue Baronne, vingt pieds huit pouces et une ligne dans le fond; même profondeur sur la ligne du lot No un et cent cinq pieds et trois lignes. Le lot No trois touche au lot No deux et mesure vingt-huit pieds de face à la rue Baronne, sur une profondeur de cent quatre pieds, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 août—2 9 16 23 30 sept 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de Grandes Propriétés de Valeur non-améliorées dans le Sixième District.

Avenue Henry Clay, entre les rues Magazine et Constance et embrassant toute la façade de l'avenue Henry Clay et formant les encoignures des dits deux rues (la rue en arrière étant Webster),

—ET—

Avenue Henry Clay, entre Camp et Magazine, et formant l'encoignure de l'avenue Henry Clay et de la rue Magazine (la rue en arrière étant Calhoun).

Rudolph Danneel vs John Klein, Procès No 43,003.

Rudolph Danneel vs Frank W. Shotwell et als, Procès No 43,004.

Rudolph Danneel vs John Klein et als, Procès No 43,005.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—En vertu de trois writs de saisie et vente, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 août 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Une certaine portion de terre** ensemble avec tous les droits, voies, privilèges y appartenant, en quelque sorte que ce soit, située dans le sixième district de cette ville dans l'ilet No 26 de Burtheville, borné par l'avenue Henry Clay, les rues Magazine, Webster et Constance, composée de tous les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 23 et 24 et la portion du fond du lot No 11 et mesurant deux cent quatre-vingt-quatre pieds sept pouces et deux lignes de face à l'avenue Henry Clay sur une profondeur et façade sur la rue Magazine de cent soixante-dix pieds, et une première profondeur et façade sur la rue Constance de cent quarante pieds, puis sur une ligne courant à angles droits avec la rue Constance cent vingt six pieds six pouces et cinq lignes, puis une seconde profondeur de trente pieds, puis à angles droits cent cinquante huit pieds deux pouces et quatre lignes à la rue Magasine.

2° **Huit certains lots de terre**, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges y appartenant en quelque sorte que ce soit, situés dans le Sixième District de cette ville, dans la partie de celui-ci, anciennement appelée Burtheville, dans l'ilet No 30, lequel est borné par les rues Magazine, Calhoun, Camp et l'avenue Henry Clay. Lesquels dits lots, d'après un arpentage fait par H. H. W. Reynolds, voyer, à la date du 22 mars 1890, sont numérotés de 11 à 18 inclusivement, et partie du lot No 21. Le dit lot No 11 mesure trente-six pieds 1 pouce et trois et demie lignes de face à la rue Magazine, trente quatre pieds six pouces et une ligne et demie sur la ligne du fond; cent quarante-deux pieds deux pouces et cinq lignes sur le côté le plus rapproché de la rue Calhoun, et cent quarante-deux pieds, deux pouces et sept lignes sur le côté le plus rapproché de l'avenue Henry Clay. Le lot No 12 forme l'encoignure de la rue Magazine et de l'avenue Henry Clay et le lot et le lot No 13 mesurent chacun trente et un pieds sept pouces et quatre lignes de face à l'avenue Henry Clay, trente et un pieds sept pouces et deux lignes sur des lignes du fond, sur cent quinze pieds de profondeur. Les lots Nos 14 à 17 inclusivement, ont chacun une façade de trente un pieds, sept pouces et trois lignes sur l'avenue Henry Clay (avec mesure semblable sur les lignes du fond) sur une profondeur de cent quinze pieds. Le lot No 18 mesure trente et un pieds, sept pouces et quatre lignes sur l'avenue Henry Clay (trente et un pieds sept pouces et trois lignes dans le fond) sur une profondeur de cent quinze pieds; et la portion de terre qui forme partie du lot No 21 faisant face à la rue du Camp, mesure environ soixante-dix-neuf pieds de long sur une largeur en moyenne de trente pieds.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 juillet—13 20 27—août 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété au Premier District

G. A. Breaux versus Catherine Walker et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 42,911 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 7 août 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Dupré, Perdido White et Poydras, désigné comme le lot No 15, carré d'ilet No 615, et mesurant vingt neuf pieds de façade rue Dupré, sur cent quarante quatre pieds de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
6 juil—6 13 20 27—août 3 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Bâtisses EN BOIS A UN ÉTAGE,

383 rue St-Louis et Promenade Carondelet.

Succession de J. B. Desprats.

PAR LOUIS A. RICHARDS, encanteur, bureau, 129 (nouveau No 631) rue de la Commune, MERCREDI, 5 septembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 & 74 rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre lancé par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C. agissant à la place de l'Hon. F. D. King, juge de la Division B, absent en congé, sous la date du 3 août 1894, dossier No 41,044 et pour le compte de la succession de Jean Baptiste Desprats, décédé, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre portant le No 6, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, le tout situé dans le Second District de cette ville, ilet No 280, borné par la rue St-Louis, la Promenade Carondelet et les rues Galvez et Miro, lequel lot mesure 28 pieds 10 pouces de façade sur la rue St-Louis et 28 pieds 11 pouces et 1 ligne sur la Promenade Carondelet, sur une profondeur d'une rue en rue (de la Promenade Carondelet à la rue St-Louis) de 122 pieds 4 pouces 7 lignes le long du lot No 7, et de 120 pieds le long du No 7.

Le tout conforme au plan dressé par A. D'Hémécourt, en date du 16 juillet 1858. Les améliorations consistent en:

1° **Une bâtisse en bois à un étage**, contenant 4 chambres, une citerne, des hangars, etc., etc., connu comme étant le No 383 de la rue St Louis.

2° **Une bâtisse en bois, à un étage**, contenant trois chambres, une citerne, des hangars, etc., etc., et faisant face à la promenade Carondelet. Le tout rapportant un revenu de $12 par mois.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un crédit de 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement, ensemble avec toutes les autres clauses usuelles de garantie; l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1894; l'acte de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, No 18 rue Orléans, aux frais de l'acquéreur; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.
5 août—5 15 22 29—sept 2 3 4 5

PAR STEPHEN J. DERBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Comptes Ouverts.

DANS L'AFFAIRE DE

Lagan et als. vs. the Comeaux-Aiken Packet Co.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.—No 40,081.

EN vertu d'un ordre de vente signé le 1er août 1894, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour sus nommée, je procéderai à la vente à l'encan, au No 40 rue Royale, le MERCREDI, 15 août, à 11 A. M.—

Un lot de Comptes Ouverts, d'après un inventaire dans les archives de l'affaire sus-nommée enregistrée dans la Cour Civile de District.
STEPHEN J. DERBES, Encanteur.
5 août—5 7 15

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois Cottages en Bois à Deux Corps de Logis,

Nos 55, 57 et 59 rue Philip, Près Rousseau.

Dans l'affaire de James L. Frith vs. Alice M. Morse et als.

VENTE EN PARTAGE.

A L'ENCAN A DES CONDITIONS FACILES.

PAR W. I. HODGSON & SON—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI, le 29 août 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement et à un ordre de l'Honorable George H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 18 juillet 1894 et signé le 20 juillet 1894, Dossier No 41,303, dans l'affaire de James L. Frith vs Alice M. Morse et als. pour un partage, il sera vendu—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, Rousseau, Fulton et l'avenue Jackson, désignés par les Nos 1 et 2 d'après un plan de Moelhausen, le 18 juin 1845, dans les archives de M. Kennedy, les dits lots se touchent et mesurent chacun 31 pieds 4 pouces de face à la rue Philip sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, au pied américain.

Les améliorations consistent en trois cottages en bois à deux corps de logis, connus par les Nos 55, 57 et 59 rue Philip, rapportant un revenu de $27 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de vente, garantis par hypothèque et lien de vendeur, avec clauses usuelles, les taxes de 1894 doivent être assumées par l'acquéreur en addition de son enchère.

L'acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 juil—26 29—août 5 12 19 26 29

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété améliorée de valeur dans le Sixième District, portant le No 245 rue Foucher.

H. H. Hall, Exécuteur Testamentaire, versus Ambrose Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 41,816.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, située dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 377, borné par les rues Prytanée, Aline, Foucher et l'avenue St Charles, la dite portion de terre est désignée par la lettre A sur une esquisse d'arpentage annexée à l'acte mentionné ci dessous passé pardevant N. B. Trist, notaire, le 11 juillet 1888, faite par P. A. D'Hémécourt, sous-voyer de la ville le 22 juin 1888, et mesure d'après cela, soixante-cinq pieds de face à la rue Foucher, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt-cinq pieds et est composé des lots numérotés neuf et dix et de deux pieds quatre pouces du fond des lots cinq, six, sept et huit sur une esquisse d'arpentage faite par A. G. Blanchard, sous-voyer de la ville datée le 8 octobre 1872, annexée à un acte passé pardevant Marcel T. Ducros, notaire, le 27 août 1886.

Etant la même propriété achetée par le défendeur par achat de Bartolome Pico, d'après un acte passé pardevant N. B. Trist, notaire, le 11 juillet 1888, dûment enregistré au bureau des Aliénations, Livre 128, fol o 387.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions.—1° Un montant comptant suffisant pour payer le billet pour lequel on opère la saisie, tiré par Ambroise Smith, défendeur, à son propre ordre et endossé par lui, daté le 18 janvier 1893 et payable un an après date, pour la somme de $2,333 33 1/3, avec intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'à paiement; 5 0/0 honoraires d'avocat sur le montant total du dit principal et intérêt; neuf ($9) piastres frais de greffier et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera les billets qui en sont encore dûs et les obligations et de l'hypothèque, à savoir: Un billet tiré par le dit Ambrose Smith, défendeur, à son propre ordre et par lui endossé, daté le 18 janvier 1893 et payable deux ans après date pour la somme de $2,333 33 1/3 avec intérêt à raison de sept pour cent par an de la date jusqu'à paiement. Un autre billet tiré par le dit Ambroise Smith, défendeur, à son propre ordre et par lui endossé, daté le 18 janvier 1893, et payable trois ans après date pour la somme de $2 333 33 1/3 avec intérêt à raison de sept pour cent par an de la date jusqu'à paiement.

3° Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux; et au cas où le prix d'enchère sur la propriété serait après la déduction des honoraires, frais et taxes comptant—moindre que le montant total de la réclamation du plaignant avec intérêt, ainsi que cela est mentionné ci dessus, et des billets qui devront être assumés ainsi que ci-dessus—alors l'acquéreur paiera la réclamation comptant du plaignant et assumera les billets non échus mentionnés ci-dessus—**pro rata jusqu'au montant de son enchère.**
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4 août—4 10 17 24 31—sept 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur rue du Camp, entre St-Joseph et Delord, (la rue à l'arrière étant Magazine.)

Sun Mutual Insurance Company versus Jules Marchal.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 35,610—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 août 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Delord et St-Joseph, et désigné par la lettre A sur un plan de C. A. DeArmas, le 12 février 1866, déposé en l'étude de O. Drouet, notaire en cette ville. Ledit terrain mesure, au pied américain trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Camp sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
26 juil—26—août 2 9 16 23 28

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGNIFIQUE VENTE EN PARTAGE —DE— PROPRIÉTÉS COMMERCIALES CENTRALEMENT SITUÉES. Résidences, Demeures et Plantations,

Constituant les placements de capitaux les plus stables qui soient. La dernière occasion de la saison pour des achats de premier ordre.

L'Excellent Coin, Nos 196 et 198 Commune et Baronne.
L'emplacement d'un Commerce Lucratif, No 19 rue Royale.
Les Grands Magasins, Nos 24 et 26 rue de Chartres.
Le Magasin Central. No 16 Passage de la Bourse.
Site Supérieur en face de la Poste, No 15 rue Decatur.
Le Magnifique Magasin, No 53 rue Decatur, coin Bienville.

Le Magasin Proéminent, No 59 rue de Chartres, coin Bienville.
L'Entrepôt en Briques, Nos 157 et 159 rue Bienville.
La Massive Maison de Résidence en Briques, Nos 170 et 172 rue St Pierre, et Nos 21 et 23 Promenade Carondelet.
L'Agréable Maison de Résidence, No 12 Place de l'Université.
La Grande Maison de Résidence et les Terrains Magnifiquement Embellis. No 159 Avenue Esplanade.
La Jolie Résidence, No 151 Avenue Esplanade.
La Splendide Maison de Résidence No 50 Avenue Esplanade.

La Maison de Résidence Centrale, No 170 rue de la Douane.
La Belle Maison de Résidence, No 161 rue Bienville.
La Maison de Résidence Confortable, No 79 rue Conti.
L'Antique Maison de Résidence, No 281 rue de Chartres.
La Maison de Résidence en briques, bien Construite, à trois Etages avec Attic, No 286 N. Remparts.
Le Cottage en Bois, Nos 99 et 101 rue Constantinople.
—ET—
Une Plantation sur le Bayou Têche Paroisse Ibérie.

Offrant à toutes les Classes d'Acheteurs une Occasion de Placer leur Argent Sûrement et Lucrativement.

Succession d'Antoine Lanata.

No 42,043—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN,

W. A. KERNAGHAN, ENCANTEUR.

BUREAU NO 14, NOUVEAU NUMERO 138, RUE CARONDELET.

MERCREDI, 8 AOUT 1894

A midi à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 14 juin 1894, et signé le 20 juin 1894 et d'un ordre daté le 28 juin 1894 homologuant les procédures d'une assemblée de famille tenue pardevant Jas. Fahey, notaire public le 26 juin 1894 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite cour, Division A, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir:

COMMERCE.

1° **Le coin d'affaires florissant**, comprenant les deux magasins en briques à trois étages, Nos 196 et 198 rue Commune coin de Baronne dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Commune, Gravier, Carondelet et Baronne. Le terrain mesure d'après un plan ou certificat d'arpentage de Louis H. Pilié, sous voyer de la ville du 3 déc. 1894, annexé à un acte pardevant W. J. Castell ancien notaire, 2 mai 1850, 45 pieds de façade rue Commune, 110 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur [...] Le tout étant loué [...] rapportera $4,000 par an.

2° **L'emplacement de commerce bien connu, longuement établi et prospère de A. M. Sériot**, dans les magasins en briques à 2 étages No 19 rue Royale dans le Second District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Royale Bourbon, Canal et Douane. [...] Ce magasin est situé dans la meilleure situation au-dessous de la rue du Canal [...] loué à bail attaché expirant le 30 sept. 1897 au taux de $1,800 par an.

3° **Le massif magasin en briques à quatre étages** No 24 rue de Chartres dans le deuxième district de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Chartres, Dorsière, Canal et Douane. Le terrain mesure environ 25 pieds 1 pouce de façade rue de Chartres sur environ 65 pieds de profondeur, selon un plan de C. A. Hedin, le 22 avril 1855.

4° **Le massif magasin en briques à quatre étages**, No 26 rue de Chartres, dans le Second District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Chartres, Dorsière, Canal et Douane. Le terrain est désigné sur un plan de Louis H. Pilié, député voyer de la ville, en date du 15 jan. 1880, [...] Ce magasin est [...] loué au taux de $720 par an.

5° **Le magasin en briques à trois étages**, avec attic, No 16 Passage de la Bourse, dans le Second District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par le Passage de la Bourse et les rues Chartres, Canal et Douane. Le terrain est désigné sur un plan faisant partie des archives de H. B. Cenas, ancien notaire, comme terrain No 7 et mesure, au pied américain, 29 pieds 2 pouces de façade sur le Passage de la Bourse, et une profondeur irrégulière de 31 pieds 3 pouces sur la ligne la plus près de la rue du Canal, et 32 pieds 8 pouces de l'autre côté, sur 30 pieds 5 pouces de largeur à la ligne inférieure, le tout plus ou moins. Sa proximité de la rue du Canal en fait un placement d'argent sûr et rémunérateur. Sujet à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $720 par an.

6° **L'attrayant magasin en briques à deux étages** No 15 rue Decatur et 18 Dorsière, dans le Second District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Decatur, Dorsière, Canal et Douane. Le terrain est désigné par le No 7 sur un plan de E. Pilié, architecte, en date du 29 avril 1882, et mesurant 29 pieds 11 pouces 3 lignes de façade sur chacune des rues Decatur et Dorsière, sur une profondeur de 71 pieds 3 pouces 6 lignes, s'étendant d'une rue à une autre.

Immédiatement en face de la Poste, dans le meilleur ilet d'affaires de cette section, ce qui en fait un placement de fonds de valeur. Sujet à un bail y attaché expirant le 1er mars 1897 au taux de $1,080 par an.

7° **Le magasin rémunératif en briques à trois étages**, No 53 rue Decatur, au coin sud-ouest de la rue Bienville, dans le deuxième district de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Decatur (Vieille Levée), Chartres, Douane et Bienville.

Le terrain est désigné par le No 5 sur un certain plan dressé par Louis Surgi, voyer, le 9 août 1849, annexé à un acte passé pardevant W. W. Christy, ancien notaire, le 14 août 1849. Le dit terrain forme le coin Décatur, anciennement Vieille Levée, et Bienville, et mesure 23 pieds 1 pouce 6 lignes de façade rue Décatur, sur 74 pieds 5 pouces et 1/2 ligne de profondeur et de façade rue Bienville. Près de la rivière, de chemins de fer, et dans une bonne location. Sujet à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1895 au taux de $540 par an.

8° **Le magasin et résidence en briques bien estimé, à trois étages**, No 59 rue de Chartres, coin nord ouest de la rue Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Bienville et Conti.

Le lot de terre mesure, en mesure française, 22 pieds de face à la rue de Chartres sur 90 pieds de profondeur et face à la rue Bienville.

La propriété a le magasin et autres chambres au rez de chaussée, grande vérandah au second étage, et salons et chambres à coucher au second et au troisième étages. Connu comme l'emplacement de la grocerie populaire de MM. Mastrel & Dietrich. Il est bien situé pour autres affaires ou résidence, et le succès de ceux qui l'occupent indique que c'est un bon placement. Sujet à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1896 au taux de $840 par an.

9° **L'entrepôt en briques à un étage** avec côtés en bois du magasin de musique de Junius Hart. Nos 157 et 159 rue Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Bourgogne et Remparts. Le terrain est composé de deux lots, mesurant ensemble 62 pieds de face à la rue Bienville, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout plus ou moins. A proximité du centre des affaires, accessible par des rues pavées, le rend agréable pour entrepôt ou autre but commercial. Sujet à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $300 par an.

MAISONS ET RESIDENCES.

10° **La résidence en briques à deux étages**, Nos 170 et 172 rue St Pierre, et Nos 21 et 23 Promenade Carondelet, ayant balcon en fer, corridor, dix chambres, allée, etc. dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par la Promenade Carondelet, les rues Tremé, St Pierre et St Claude.

Le terrain est une certaine portion mesurant 48 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la Promenade Carondelet, 44 pieds 6 pouces de face à la rue St-Pierre 65 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue St-Claude et 68 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Tremé, le tout d'après un plan par L. H. Pilié, voyer le 22 avril 1880, dont une copie est annexée à un acte pardevant Jas. Fahey, notaire. [...] grand commerce à la tête du Vieux Bassin et adjacent à la grande fabrique de cigares de MM. Wallis. Un placement d'argent d'être rémunérateur.

11° **La résidence en briques désirable, centrale**, à deux étages, et attic No 12 Place de l'Université, dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par la Place de l'Université, les rues Remparts, Canal et Commune, ayant corridor, salon, salle à manger et cuisine au premier étage, corridors, quatre chambres à coucher, chambre à bain, gaz, etc., aux étages supérieurs, cour dallée, citerne, hydrant, etc.

Le lot de terre est désigné par le lot No 1, sur un plan par H. Moelhausen, architecte et ingénieur civil, daté le 13 juillet 1858, déposé au bureau de L. T. Caire, notaire, d'après lequel le dit lot mesure 29 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la Place de l'Université sur 135 pieds 10 pouces 4 1/2 lignes de profondeur sur une ligne, et 134 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 2, avec une largeur au fond de 26 pieds 3 pouces ensemble avec le droit et usage du fond, en commun avec celui et autres lots qui les touchent, et s'ouvrant sur la rue de Remparts.

Près de la rue du Canal, des amusements et du centre des affaires, ce qui la rend recherchée par une bonne classe de locataires et la rend convenable pour une résidence privée ou professionnelle. Cela paiera comme placement. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $720 par an.

LA BELLE MAISON DE FEU A. LANATA.

12° **La belle résidence, cottage élevé en bois** avec fondations en briques, No 159 avenue de l'Esplanade dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue de l'Esplanade les rues Kerlerec, Remparts et St-Claude.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage avec mansarde, sur soubassement élevé en briques, retiré du trottoir, entouré d'un gril age riche en fer accessible par un double escalier qui conduit à une grande vérandah, dans la large corridor au centre ayant sur chaque côté salons, salle à manger, bibliothèque, salle à manger, de l'autre côté quatre grands appartements à coucher, chambre à bain et autres conforts.

Dans l'attic il y a espace pour plusieurs chambres. Le fondat ou est de 12 pieds de hauteur, et il y a là une cuisine, des chambres à coucher, lavoir, etc. Au fond du terrain est une écurie en bois à deux étages, ayant remise pour voitures, étables, chambres pour fourrages et chambre pour cocher. Le tout est décoré d'une façon exquise et bien fait. Les terrains sont spacieux et embellis par des promenades, des arbres ombreux, arbustes et pelouse.

Le terrain est décrit comme une certaine portion, désigné par la lettre A sur une esquisse par Louis H. Pilié, voyer le 29 septembre 1885. La dite portion de terre commence à une distance de 84 pieds 10 pouces du coin de la rue St-Claude, et mesure, en mesure américaine, d'après la dite esquisse, 96 pieds 3 lignes de face à l'avenue Esplanade sur une profondeur sur le côté vers la rue des Remparts de 180 pieds 2 lignes et sur l'autre côté, vers la rue St Claude, elle a une première profondeur de 140 pieds puis elle court vers la rue Remparts 84 pi de, puis une seconde profondeur de 41 pieds 2 pouces 5 lignes, puis une seconde largeur de 12 pieds 2 pouces.

C'est une des plus parfaites résidences sur le grand boulevard Esplanade ayant tout ce qu'il y a d'essentiel pour en faire une résidence aristocratique complète. A une petite distance de marche du centre des affaires et quelques minutes de plusieurs des nouvelles lignes de chars électriques. Pour l'apprécier complètement, il faut l'inspecter, et pour cela des cartes seront fournies par les encanteurs. On pourra la visiter en présentant les cartes de midi à 4 heures P. M.

13° **La magnifique résidence en bois, à deux étages**, No 151 avenue de l'Esplanade, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Kerlerec, Remparts et St-Claude. Ayant corridor, salons, salle à manger, chambre d'attente, et une chambre à coucher et cuisine au premier étage, corridor, sept chambres à coucher et chambre à bain au second étage. Au fond se trouve une bâtisse en briques, à deux étages, ayant dix chambres.

De chaque côté il y a amplement de terrain pour jardin et une jolie clôture. Le terrain est décrit comme une certaine portion désignée par la lettre B, sur l'esquisse mentionnée ci-dessus, par L. H. Pilié du 29 septembre 1885, laquelle dite portion de terre commence à une distance de 126 pieds 10 pouces 5 lignes de l'encoignure de la rue des Remparts, et mesure, en mesure américaine, d'après la dite esquisse 79 pieds 11 pouces de face à l'avenue Esplanade sur une profondeur sur le côté vers la rue des Remparts de 189 pieds 4 pouces, et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de 180 pieds 2 lignes, et à ce point s'élargit de 12 pieds 2 pouces, et à une seconde profondeur de 13 pieds 4 pouces, et une largeur dans le fond de 92 pieds 2 pouces 1 ligne. Une jolie résidence sur une belle avenue. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $780 par an.

14° **L'élégante et confortable Résidence en Briques à Trois Etages avec Attic**, No 50 Avenue de l'Esplanade dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Avenue de l'Esplanade, les rues Quartier, Chartres et Royale. Elle a galeries en fer, corridor, salons, salle à manger et cuisine et deux chambres au premier étage; corridors, dix chambres à coucher et chambre à bain aux étages supérieurs; cour dallée, citerne, hangar, etc.

Le terrain est composé de deux lots, dont un mesure 21 pieds 4 pouces de face à l'avenue de l'Esplanade sur une profondeur de 110 pieds, et l'autre lot mesure 27 pieds 7 pouces 7 lignes de face à l'avenue de l'Esplanade sur une profondeur de 113 pieds plus ou moins et adjacent au lot décrit en premier lieu, taisant une façade totale sur l'avenue de l'Esplanade de 48 pieds 11 pouces 7 lignes. Sur un site convenable, ayant l'agrément de plusieurs lignes de chars urbaines, et bien situé pour résidence tranquille et respectable. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $600 par an.

15° **La résidence centrale en briques à deux étages et attic**, No 170 rue de la Douane, dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Bourgogne et Dauphine, ayant corridor, salons, salle à manger et cuisine au premier étage, corridors et 6 chambres à coucher aux étages supérieurs.

Le lot de terre mesure environ 26 pieds 3 pouces de face à la rue Douane sur une profondeur de 92 pieds entre lignes parallèles, et s'étendant en arrière jusqu'à une allée au fond de 20 pieds de large, s'ouvrant sur la rue Bourgogne, en commun avec celle-ci et la propriété adjacente. A un ilet de la rue du Canal, du Grand Opera House et du Y. M. G. Club, et sera un placement rémunératif. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept 1894 au taux de $600 par an.

16° **La belle résidence en briques à deux étages**, avec mansarde No 161 rue Bienville dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Remparts et Bourgogne, ayant corridor, salons, salle à manger, cuisine et autres chambres au premier étage corridors dix chambres à coucher et chambre à bain aux étages supérieurs allée et cours dallées, citerne, hangar, etc.

Le lot de terre est désigné par le No 3 sur un plan annexé à un acte pardevant C. V. de Armas notaire du 26 avril 1820 lequel lot, d'après une esquisse par A. d'Hémécourt le 1er avril 1859, mesure, en mesure américaine, 32 pieds 2 pouces de face à la rue Bienville, 127 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Remparts et 128 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue Bourgogne et 32 pieds 4 pouces de largeur sur la ligne du fond. Près du centre des affaires et en face du Y. M. G. Club. Un placement sûr et rémunératif en demande par une classe de locataires aisés qui paient. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $480 par an.

17° **La Résidence Confortable en Briques à trois étages**, No 79 rue Conti dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Conti, St Louis, Royale et Bourbon, ayant corridor salons, salle à manger et chambres à coucher au premier étage, corridors, buanderie et chambres à coucher aux étages supérieurs.

Le lot de terre est désigné par le No 4, sur un plan par H. Howard architecte, le 20 septembre 1845, dépose comme plan No 103 dans le livre de plans de T. Guyol, et a suivant le dit plan, ayant en mesure américaine 26 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Conti sur une profondeur de 73 pieds 9 pouces entre lignes parallèles, étant borné sur un côté par le lot No 5, sur l'autre côté par le lot No 3, et au fond par une allée en bois, ayant 3 pieds 8 pouces 4 lignes de largeur, s'ouvrant sur la rue Bourbon, en commun avec le dit lot et la propriété adjacente, ainsi que cela est indiqué sur le dit plan. Près du centre et convenable pour résidence ou comme placement. A proximité de la rue du Canal. Sujette à un bail y attaché expirant le 30 sept 1894 au taux de $540 par an, payable au taux de $50 par mois en hiver et $40 par mois en été.

18° **Le cottage-résidence antique et de belle apparence architecturale en briques et élevé de terre**, No 281 rue de Chartres dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Ursulines et Hôpital, avant grille en fer, large galerie, corridor, quatorze chambres et chambre à bain.

Le lot de terre mesure, en mesure Américaine, 73 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue de Chartres sur 100 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur, et 74 pieds 2 pouces 5 lignes de largeur à la ligne du fond, le tout d'après un plan par C. A. de Armas, voyer, le 14 octobre 1865. Dans un voisinage tranquille et respectable, cela en fait un joli site pour résidence. En face de l'église Ste-Marie et du Palais de l'Archevêque. Sujet à un bail y attaché expirant le 30 sept. 1894 au taux de $180 par an.

19° **La résidence bien construite en briques à trois étages avec attic**, No 286 N. Remparts, dans le Deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Hôpital et Quartier, ayant corridor, salons, salle à manger et cuisine au premier étage, et corridors et dix chambres à coucher aux étages supérieurs.

Le lot de terre mesure en mesure anglaise 31 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue des Remparts, sur 67 pieds 4 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Bien situé pour des cure ou comme placement et rapportera sûrement un bon revenu.

20° **Le cottage en bois à un étage** Nos 99 et 101 rue Constantinople dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constantinople, Aux ellits, Magasine et Camp, retiré du trottoir et ayant galerie et six chambres. Le terrain est composé de deux lots désignés par les lots Nos 5 et 6 sur une esquisse par Louis H. Pilié, voyer, 19 décembre 1872, annexée à un acte pardevant Jas. Fahey, notaire, le 20 décembre 1872 d'après laquelle esquisse les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Constantinople, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Aussi, une certaine portion de terre, dans le même district et ilet que les lots décrits ci-dessus adjacente au lot No 5, étant en arrière de ceux là, désignée sur la susdite esquisse par la lettre A et formant le fond du lot No 24, et mesurant, en mesure américaine, d'après la dite esquisse, 30 pieds carrés. Dans un bon voisinage, à proximité des chars, des églises, marchés et écoles. C'est une bonne demeure.

HABITATION.

21° **Certain morceau de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations y appartenant, situé sur le côté est du bayou Têche, dans la paroisse Ibérie, dans cet Etat, mesurant environ 5 3/4 arpents de face au dit bayou, sur 80 arpents de profondeur, faisant ainsi une surface superficielle de 460 arpents, et étant borné au nord, ou au-dessus, par les terres de P. E. Sandager, plus bas en partie par les terres de Toliver & Lee ou ses représentants et en partie par celles de la succession de Mme C. S. Lewis; en face par le dit bayou Têche, et au fond par un petit cours d'eau, connu comme Petit bayou, sauf et exceptant une petite église construite sur le coin sud-ouest du dit morceau, faisant face au Bayou Têche, et connue et occupée par l'église Baptiste Nazarene, la dite bâtisse étant la propriété de la congrégation de la dite église. Dans une section des plus fertiles de l'Etat, accessible par chemin de fer et par eau et sur une de nos plus pittoresques rivières.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, et subdivisées de façon à satisfaire les parties intéressées, portant 7 pour cent d'intérêt par an, de la date de la vente jusqu'à paiement final, les actes de vente devant renfermer les clauses usuelles de sécurité, telles que *non alienando*, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations doivent être tenues assurées et la police transférée au détenteur ou détenteurs des billets, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1894 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Jas Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.
7 juil—7 14 21 28—1 8 août

THE NEW ORLEANS BEE (L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

ABONNEZ-VOUS A LA REVUE HEBDOMADAIRE

La plus intéressante des revues parisiennes Romans, Histoires, Voyages, etc.

Abonnement $6.40 par an; 6 mois $3.30

Abonnement d'essai de 3 mois $1.

La Revue hebdomadaire publie la première après l'apparition en volume, à l'exclusion de toute autre revue et journal, les romans des principaux écrivains de ce temps, notamment Paul Bourget, François Coppée de l'Académie française, Alphonse Daudet, Henry Gréville, Richepin, E. Rod, A. Theuriet, Emile Zola, etc., etc.

La Revue hebdomadaire paraît en une livraison de 160 pages donnant 8,320 pages de ses 52 numéros, plus de 40 vols. par année.

S'adresser à la librairie L. Sergmigny, 126 W. 35th St. New York; à ses succursales à Montréal, 1608 rue Notre-Dame et à ses agents. Spécimen gratuit, avec circulaire explicative, donnant la liste des primes, envoyé contre réception de 3 cents en timbre-poste.

En vente à la Nouvelle-Orléans, chez George F. Wharton, 5 Carondelet str.
23mai 3m—Dim Mar Jeu

LIQUIDATION.

La maison de commerce VEUVE J. ANGLADE, sise à l'angle des rues Bourbon et Conti, en cette ville, étant entrée en liquidation les personnes auxquelles elle a fait des prêts sur gage, ou qui lui ont vendu des bijoux ou autres articles avec droit de rédemption, sont notifiées d'avoir à rendre ces prêts, ou à exercer leur droit de rachat avant l'expiration du temps convenu avec chacune d'entr'elles respectivement.

C. E. KELLS & M. VIET

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre, le recours de leur art, que de noms satisfaits.

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en Partage

Jeudi, 16 Août 1894.

LA RESIDENCE

Elégamment Meublée,

No 159 Avenue de l'Esplanade,

Entre les rues Remparts et St-Claude.

SURREY TOUT NEUF,

Barouche et Harnais.

Succession d'Antoine Lanata

No 42,043—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Superbe salon de bois de rose, recouvert de peluche; piano Pleyel; vases à piédestaux; splendides miroirs pour cheminées et trumeaux; étagères de cabinet; statues de bronze; tableaux antiques à l'huile; gravures; chandeliers en verre de Bohême, taillés, importés (de douze becs); beaux tapis; ornements; rideaux de dentelles; lambrequins; abat-jour; magnifique porte-manteaux; chaises recouvertes de cuir; lustres suspendus et posés; stove; meubles de salle à manger en bois de rose et en noyer; argenterie et plaqué; verrerie taillée; vaisselle; meubles de chambre en bois de rose, acajou et noyer, avec armoires à glaces, presse à linge en bois de cèdre; meubles de cuisine et plusieurs beaux objets d'ornement et d'utilité pour un ménage. Les meubles sont de la meilleure qualité et fabriqués de matériaux rares et de choix.

Un Surrey Neuf avec flèche et brancards.

Une Barouche.

Un Jeu de Harnais Double.

D'après un inventaire enregistré.

PAR MACON DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan encanteur—Bureau, No 14 (nouveau numéro 138, rue Carondelet—JEUDI, 16 août 1894, à 11 heures A. M. il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 14 juin 1894 et signé le 20 juin 1894 et d'un ordre daté du 28 juin 1894, homologuant les procédures d'une réunion de famille tenue pardevant Jas Fahey, notaire le 26 juin 1894, par l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, sur les lieux ci-dessus nommés—
Conditions—Comptant sur les lieux.
4 août—4 5 11 16 date

ANNONCE JUDICIAIRE.

A. Storrs and Bement Company vs Succession de P. Harna.

No 40 166—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan encanteur—Bureau, No 14 (nouveau numéro 138, rue Carondelet, MERCREDI 5 septembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre en date du 27 juil 1894, de l'Hon F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Clio, Erato, Carondelet et Baronne mesurant 26 pieds de face à la rue Clio sur une profondeur de 93 pieds entre lignes parallèles, avec les droits d'usage d'une allée mesurant 5 pieds de largeur s'étendant de la rue Baronne, dans le fond du dit lot. Ensemble avec une portion de terre dans le fond de la dite allée mesurant 35 pieds vers les rues Clio et Erato et 30 pieds vers les rues Carondelet et Baronne comme il est indiqué sur un plan annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville le 22 janvier 1881, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignée par le No 175 rue Clio.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un an et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur, pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de l'adjudication jusqu'au paiement final.

Les actes de vente devront contenir les clauses usuelles de garanties, telle que non alienando 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets.

Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des dits billets et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1894 en sus du prix de son adjudication. 10 pour cent du prix de son enchère seront requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant G. C. Préot, notaire aux frais des acquéreurs.
4 août—4 11 15 25—sept. 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Meubles de Bureau, Actions et Billets.

Succession d'Antoine Lanata.

No 42,043—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN,—W. A. Kernaghan Encanteur—Bureau, No 14 (nouveau No 138) rue Carondelet—MARDI, 14 août 1894, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement rendu le 14 juin 1894 et signé le 20 juin 1894, et d'un ordre daté le 28 juin 1894, homologuant les procédures d'une assemblée de famille tenue pardevant Jas. Fahey, notaire, le 26 juin 1894, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus, au local coin des rues Baronne et Commune—

1. Un lot de meubles de bureau, consistant en pupitres, chaises, coffre fort, tables, presse à lettres, pendule, etc.
2. L'intérêt du défunt, se montant à 6,328me dans un certain fond de 440 actions de la Mexican International Improvement Company.
3. Cent actions du fonds-capital de la Kentucky Land Company.
4. Cinquante actions du fonds-capital de la La. Ice Manufacturing Company.
5. Six cents actions du fonds capital du Mountain View Manufacturing Company.
6. Onze cents actions du fonds capital du Ryland Gold Mining Company.
7. Six mille cinq cents actions du Ben Homme Mining Company.
8. Un billet de huit mille dollars
9. Un billet de six cents dollars
10. Un billet de cinq cents dollars.

Le tout conformément à un inventaire déposé.
Conditions—Comptant sur les lieux.
3 août—3 4 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme L. M. Delogny vs ses Créanciers

No 1 641—Vingtième Cour de District Judiciaire pour la paroisse St Jacques.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 14 (nouveau No 138) rue Carondelet—MERCREDI 29 août 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté le 17 juillet 1894, par l'Hon. Walter Guion, juge de la Cour ci-dessus, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un certain morceau de terre connu comme Delogny et quelquefois connu comme plantation sucrière de Cabahanoosee situé sur la rive droite du fleuve Mississipi paroisse St-Jacques, Etat de la Louisiane, ayant à peu près 26 arpents de face au fleuve Mississipi, sur une profondeur de 75 à 80 arpents, s'étendant à et borné par les doubles concessions de la dite plantation, borné en haut par les terres appartenant à feu Valérien Chopin et maintenant à sa veuve, et au bas par les terres appartenant alors, aussi audit Choppin s'étendant jusqu'aux quarante arpents et alors par autres terres anciennement, formant les doubles concessions de Millet. Les lignes fermées de quatre et demi degrés, plus ou moins, et ayant à peu près 1,750 arpents de superficie de bonne terre à sucre. Il y a à peu près 115 arpents de plant de canne, 125 arpents de souches de première année, 75 arpents de souches de deuxième année, 65 arpents de maïs et 55 arpents en fèves d'engrais.

Tous les travaux de l'entière récolte ont terminés (laid by) et en bonne condition. Sur la plantation il y a 23 mulets, 12 charrettes, outils aratoires et environ 125 cordes de bois, le tout conformément à un inventaire déposé à la cour. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un crédit de un et deux ans avec billets payables à l'ordre de l'acquéreur et par lui endossés, garantis par hypothèque spéciale, privilèges et lien de vendeur, portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final. L'acte de vente doit contenir les clauses usuelles telles que non alienando, cinq pour cent honoraire d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des dits billets. Les améliorations doivent être assurées, la sucrerie pour la somme de dix milles piastres et la police ou les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1894 en sus du prix de son adjudication. 10 pour cent comptant du prix de son enchère seront requis au moment de la vente.

Acte vente pardevant M. Voorhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.
28 juil—28—août 4 11 18 25 29

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c et $1.00.

J. S. LANDRY, Surintendant
J. S. LANDRY Agent général pour le Fret et les Passagers

VENTES A L'ENCAN

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Magnifique Occasion pour un Acquéreur.

UN SUPERBE MOULIN A SCIE,

A STRADER, LOUISIANE,

—ENSEMBLE AVEC—

Une Grande Quantité de Terres Plantées de Cyprès l'Environnant,

—SUR LE—

Chemin de Fer Illinois Central

—ET LE—

Bayou Manchac.

PROPRIETES SITUEES

Dans la Paroisse Tangipahoa

Smith Brothers & Co., Limited,
—ET—
Gentry Brothers
—VERSUS—
W. J. Athens Lumber Co., Limited

No 40,887—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division E.

MERCREDI, 15 AOUT.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson encanteur—Bureau nouveau numéro 123 ancien numéro 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 15 août 1894 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon Geo. H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 11 juillet 1894, il sera vendu—

1° **Une portion de terre** avec toutes les améliorations qui s'y trouvent comme il est décrit sur un plan du voyer de Geo H. Grand-jean ingénieur civil, en date du 6 juillet 1894, comme suit. Le terrain ci-dessus mesurera Green measures, trois (3) chaînes de largeur sur le côté Est et cinq (5) chaînes de largeur sur le côté Ouest du centre du chemin de fer Illinois Central R R. sur une longueur de vingt chaînes partant du Quarantième poteau de milles du Illinois Central R. R. et s'étendant vers le nord. Les frontières nord et sud sont perpendiculaires et ceux de l'est et l'ouest sont parallèles à la ligne du chemin de fer contenant dix (10) acres moins six (6) acres cédés chemin de fer, étant un total de seize (16) acres comprenant toutes les améliorations maintenant existant à Strader paroisse Tangipahoa, Lne, et étant dans la section 28, Township 8, Range Sud 8, District Greenburg, East La. de la susdite il doit être exclu le droit de la voie, aussi de la Compagnie de Chemin de fer Illinois Central. Les améliorations consistent en un superbe moulin à scie avec tous les appareils modernes, une confortable maison pour pension et plusieurs cottages et bois submergés dans le Bayou Owl estimés entre 300,000 et 500 000 pi. de.

2° **S. E. N. E. 4 de la section 29 dans le township** 8 sud du Range 8 Est, dans le district de terre de Greensburg renfermant cent soixante (160) acres, d'après la patente de l'Etat No 2 237, en date du 8 février 1876. Toute à cent quatre-vingt-huit cent soixante huit au centième (600.68) acres, excepté la portion ci-dessus de terre et les améliorations décrites dans la section 1, et avec la partie fractionnelle Nord de la section 23 contenant cent soixante un et quatre-vingt un et huit centièmes (161 08) acres, dans le township 8 Range 8 Est du district de terre de Greensburg, la dite terre comprenant la cédée de l'Illinois Central Railroad et maintenant située près de ce 40e post, et bornée au nord par les terres de Jacob Prince, à l'ouest par la terre de Branch et au sud par le North Pass Manchac.

Conditions comptant. Les taxes de 1894 devront être assumées par les acquéreurs. 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant W. Morgan Gurly, notaire.
13 juil—13 18 25—1 8 15 août

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de Second District.

COTTAGES,

Prieur, près l'Avenue Ursulines.

Succession du Rév. Hyacinthe Tumoine.

No 41,180.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. H. Robinson, encanteur—Bureau nouveau numéro 123 vieux numéro 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI 15 août 1894 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 3 juillet 1894. Dossier No 41 180 pour le compte de la susdite succession il sera vendu—

1° **Un lot de terre situé dans le faubourg Tremé**, en cette ville dans l'ilet compris entre les rues Prieur, Roman, St Philippe et Ursulines, désigné par le No 10 de l'ilet numéro 13 sur un plan dressé par A. d'Hémécourt voyer, le 22 décembre 1836, et déposé en l'étude de Felix Grima, notaire, le dit lot de terre mesure, au pied américain, 31 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Prieur, 31 pieds 6 pouces 4 lignes sur la ligne du fond et 107 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur. Ensemble avec les bâtisses qui y trouvent consistant en un cottage simple en bois à 5 chambres et galerie sur le côté et désigné par le numéro municipal 185 rue Prieur.

2° **La moitié indivise du lot de terre**, situé dans le faubourg Tremé en cette ville désigné par le No 11 de l'ilet No 13 borné par les rues Roman, Prieur, St Philippe et Ursulines sur un plan de A. D'Hémécourt, en date du 22 décembre 1836 et déposé en l'étude de Felix Grima, ancien notaire en cette ville le dit lot mesurant, au pied américain, 31 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Prieur, 31 pieds 7 pouces 4 lignes de largeur dans le fond, et 107 pieds 6 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 10. Ensemble avec les bâtisses qui y trouvent, consistant en un cottage simple en bois, 3 chambres et désigné par le numéro municipal 183 rue Prieur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1894 en sus du prix de son enchère, et fera un dépôt de 10 pour cent du prix de son enchère au moment de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, par devant Antoine Doriocourt, notaire.
11 juil—11 18 25 août 1 8 15

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à Deux Etages dans le Premier District,

No 143 rue Race, entre Magazine et Constance.

A l'Encan.

Succession d'Andrew Brown.

No 29,723.—Cour Civile de District paroisse d'Orléans—Division E.

PAR J. H. O'CONNOR & Co—ALFRED C. GREEN, encanteur—Bureau No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 8 août 1894, à midi à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 26 juin 1894, il sera vendu à l'encan, la propriété après décrite, à savoir.

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Race, Constance, Robin et Magazine, désignés par les Nos 8 et 4 sur un plan fait par Schreiber, le 28 avril 1857, les dits lots mesurent chacun 25 pieds 8 pouces et 4/7 d'une ligne de face à la rue Race sur une profondeur de 120 pieds (au pied américain). Etant la même propriété acquise par feu Andrew Brown de Mme J. Callender et Mlle E. M. Callender par acte passé pardevant D. J. Ricards, ancien notaire en cette ville le 28 mai 1857. Les améliorations consistent en une résidence à deux étages connue par le No 143 rue Race, ayant galerie de face et corridor, et au premier étage, 6 chambres dans la bâtisse principale et une bâtisse à deux étages dans le fond ayant 8 chambres.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit d'un et deux ans, avec billets garantis par hypothèque et privilèges et lien de vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la date de la vente jusqu'à paiement final, l'acte de vente devra contenir les clauses de 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès pour forcer la collection des dits billets, le pacte de non alienando.

Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur des dits billets. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1894, en sus du prix de son adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent du prix de son enchère au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Hewes T. Gurley, notaire.
1er juil—1 8 15 22 29—août 5 8

PAR E. CURTIS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles P. Gould vs ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 42.756.

Le Contenu des Nos 144 et 146 rue Conti,

Appartenant à la Banner Pickle Co., Insolvable.

Lundi, 6 Août 1894, à 11 A. M.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon G. H. Théard, juge de la Division E, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 23 juillet 1894, nous procéderons à la vente à l'enchère publique au local 144 et 146 rue Conti, le LUNDI 6 août 1894, des effets suivants:

1 Machine et bouilloire.
Un lot vinaigre, catsup, pickles, Pepper, balances, bouteilles, etc., d'après inventaire.
Conditions—Comptant.
E. CURTIS & CO., Encanteurs,
25 juillet—à date 201 rue Canal.